

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN 1996 : RECU DES ENTRÉES DANS LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

L'année 1996 a vu un recul des entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi : moins de 2,3 millions de personnes ont bénéficié d'une de ces mesures, contre 2,4 millions en 1995 (\*).

Cette évolution s'explique notamment par le recentrage de certains des dispositifs à partir du deuxième semestre de l'année. Il en est résulté un recul sensible des embauches en contrat initiative emploi (par rapport au semestre précédent) et des attributions de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise tandis que diminuaient également les entrées en contrat emploi-solidarité. Les actions d'insertion et de formation sont plutôt en retrait pour les adultes et stables pour les jeunes. Les dispositifs d'accompagnement des restructurations ainsi que l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), mise en place par les partenaires sociaux, ont, pour leur part, enregistré une augmentation significative du nombre des entrées.

Dans les dernières années, et particulièrement depuis 1995, la politique de l'emploi a, à cet égard, été réorientée vers des dispositifs généraux d'allègement du coût salarial. Ces mesures de baisse des charges sociales patronales pour les bas salaires ont par ailleurs favorisé par leurs modalités d'application le développement de l'emploi à temps partiel.

(\*) - Ces données prennent désormais en compte, pour les deux années, les actions de formation des jeunes financées par les Conseils régionaux.

Avec près de 2,3 millions d'entrées (1), la baisse du nombre de bénéficiaires des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi a été de plus de 5 % sur l'ensemble de l'année 1996. L'évolution des entrées est cependant loin d'être identique selon les mesures (graphique 1 et tableau 1). En particulier, les aides aux restructurations, après avoir reculé en 1995, enregistrent cette année près de 227 000 entrées, soit une hausse annuelle de 10 %. Les autres groupes de mesures sont tous orientés à la baisse mais avec des amplitudes variables. Le recul des entrées dans les emplois aidés du secteur non marchand apparaît particulièrement sensible (du fait des contrats emploi-solidarité); de même que dans les actions de formation des adultes. Du côté des aides à l'insertion dans l'emploi marchand, les mesures spécifiques d'abaissement des coûts salariaux stagnent, de même que les forma-

(1) - Y compris les actions de formation des jeunes financées par les Conseils régionaux.



## LES BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES SPÉCIFIQUES D'EMPLOI EN 1995 ET 1996

Après plusieurs années caractérisées par une baisse continue de la part des femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi, on assiste en 1996 à une stabilisation, voire une inversion de tendance. Ainsi, la part des femmes dans les formations en alternance, qui atteignait en 1995 45% des contrats d'apprentissage, 28 % des contrats de qualification et 33 % des contrats d'adaptation, en représente cette année respectivement 46, 29 et 35 %. Il en est de même, bien que dans une moindre mesure, pour les actions de formation alternée pour les jeunes qui regroupent 53 % de public féminin (52,4 en 1995). En ce qui concerne les contrats initiative emploi, la réorientation du dispositif en septembre 1996 a eu pour effet de faire à nouveau baisser cet indicateur, la part des femmes retrouvant son niveau de l'année antérieure. Leur part dans les contrats emploi-solidarité reste stable entre 1995 et 1996, tout comme dans les stages de formation pour chômeurs de longue durée.

Par contre, la part des publics les moins formés enregistre en 1996, pour plusieurs dispositifs, une nouvelle baisse qui fait suite à deux années de diminution. Ceci est vrai pour l'ensemble des formations en alternance, dont le niveau de formation des salariés ne cesse de progresser, comme pour les actions de formation alternée pour lesquelles la part des jeunes de bas niveau de formation (VI et V bis) passe de 55 % en 1995 à 51 % en 1996. En ce qui concerne les actions en direction des chômeurs de longue durée, la part des publics les moins formés au sein des SIFE perd aussi un point (30,8 % en 1996). Par contre, les CES et CEC échappent à cette tendance, avec une augmentation de un point et demi de la part des publics de bas niveau de formation.

La part des allocataires du RMI dans les mesures connaît une hausse cette année, que ce soit dans les mesures d'aide à l'emploi marchand (CIE, particulièrement depuis le recentrage de la mesure) ou dans les SIFE, SAE, et CES. Seuls les CEC voient la part de ces publics baisser, pour se situer à 27 % contre 30 % un an plus tôt.

Les bénéficiaires de la politique spécifique de l'emploi en 1995 et 1996

	Part des femmes		Age						Niveau VI et V bis		D. E. inscrits à l'ANPE		D. E. inscrits à l'ANPE depuis plus de 3 ans		Titulaires du RMI	
	1995	1996	Moins de 25 ans		25 à 39 ans		40 à 49 ans		50 ans et plus		1995	1996	1995	1996	1995	1996
			1995	1996	1995	1996	1995	1996	1995	1996						
<b>Emplois aidés dans le secteur marchand</b>																
Abattement temps partiel .....	64,0	-	34,0	40,0	-	13,0	-	-	-	nd	-	26,0	-	nd	-	-
Exonérations 1er salaire .....	32,4	-	23,8	51,1	-	19,4	-	-	5,7	27,1	-	40,5	-	nd	-	-
CIE (janvier-août 1996)** .....	41,9	43,5	-	-	50,0	-	19,3	14,2	-	nd	-	-	-	4,3	3,7	8,8
CIE (sept.-déc. 1996)** .....	41,9	41,7	15,6	50,4	46,6	20,5	18,8	16,4	-	nd	-	90,6	-	4,3	8,3	14,8
Aide au Premier Emploi des Jeunes .....	33,7	-	91,2	8,8	-	-	-	-	-	15,6	-	51,5	-	-	-	-
Contrat d'apprentissage .....	28,0	29,3	100,0	100,0	-	-	-	-	-	51,2	49,1	3,9	3,3	-	-	nd
Contrat de qualification .....	44,9	45,8	86,6	13,4	-	-	-	-	-	9,7	8,7	27,9	27,4	nd	-	nd
Contrat d'adaptation .....	32,6	35,2	75,5	24,5	-	-	-	-	-	6,5	5,4	40,6	39,0	nd	-	nd
ACCRE .....	28,9	-	7,1	56,6	-	29,3	-	-	7,0	nd	-	100,0	-	nd	-	14,2
<b>Emplois aidés dans le secteur non marchand</b>																
Contrat Emploi-Solidarité .....	62,0	62,0	28,6	46,9	48,3	17,6	19,2	8,3	6,9	34,1	35,6	92,0	93,0	12,1	16,8	23,1
Contrat emploi consolidé*** .....	61,0	61,0	9,4	47,4	48,2	24,9	29,5	18,2	16,0	32,0	33,4	-	-	53,1	37,6	29,8
<b>Stages et actions d'insertion et de formation</b>																
Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi (collectifs) .....	56,9	56,4	4,6	63,2	62,2	26,7	27,6	6,2	5,5	31,7	30,8	100,0	100,0	9,1	11,5	24,2
Stage d'Accès à l'Entreprise .....	40,7	40,0	30,5	38,7	47,5	11,6	12,7	2,7	2,0	nd	nd	100,0	100,0	nd	nd	3,2
Actions de formation alternée (État et Régions) .....	52,4	53,0	100,0	100,0	-	-	-	-	-	55,0	-	-	-	-	-	-

\* Modification du mode de calcul de l'âge: sur la base 1996 le chiffre de 1995 serait de 89,7 pour le contrat de qualification et 79,0 pour le contrat d'adaptation.

\*\* Juillet, Décembre pour 1995.

\*\*\* Situation avant l'entrée en CES - L'âge a été recalculé en 1995 et 1996 sur la base de l'ensemble des contrats et non plus, comme cela avait été le cas en 1994 et 1995, sur la base des conventions initiales.

Sources: MES-DARES, ANPE, CNASEA.

Tableau 1  
La politique spécifique de l'emploi

France métropolitaine

Flux cumulés sur l'année (en nombre)	1994	1995	1996	Variation 95/94 (%)	Variation 96/95 (%)
Emploi marchand aidé .....	1 001 000	1 053 000	1 013 000	5,2	-3,8
Emploi non marchand aidé .....	698 000	700 000	627 000	0,3	-10,4
Actions de formation .....	430 000	444 000	416 000	3,3	-6,3
Accompagnement des restructurations et préretraites	261 000	206 000	227 000	-21,1	10,2
<b>Ensemble .....</b>	<b>2 390 000</b>	<b>2 403 000</b>	<b>2 283 000</b>	<b>0,5</b>	<b>-5,0</b>

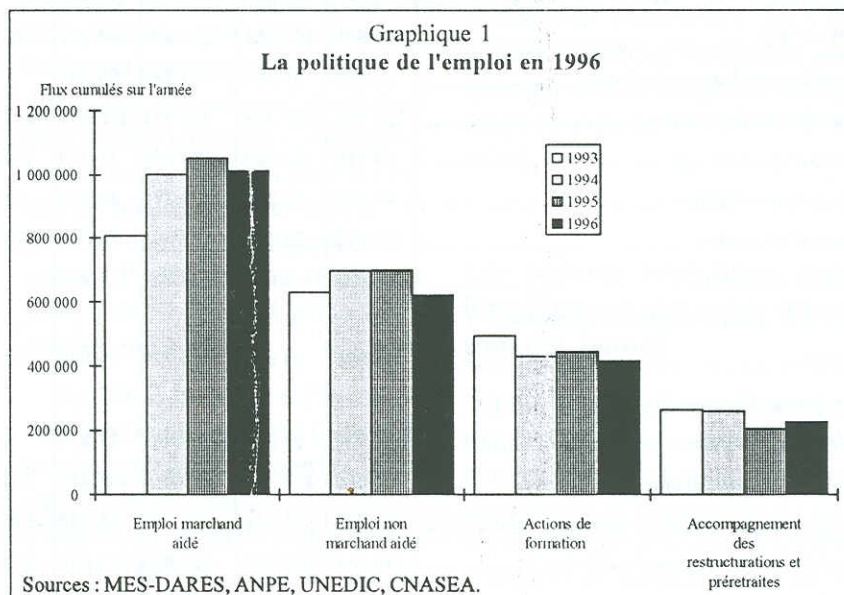
Sources : MES-DARES, ANPE, UNEDIC, CNASEA.

tions en alternance prises dans leur ensemble, malgré l'essor de l'apprentissage. L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise se contracte fortement.

### Plus de 10 % de la population active occupée se trouve dans les dispositifs de la politique de l'emploi

La contraction des entrées dans les dispositifs spécifiques a eu pour effet de ralentir, par rapport aux années antérieures, l'augmentation du nombre de bénéficiaires des politiques d'emploi présents en fin d'année. Les quelque 2,3 millions de présents (dont l'essentiel est compris dans la population active) représentent toutefois plus de 10 % de la population active occupée (22,4 millions de personnes en mars 1997). Les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi, auxquels s'adjoignent les mesures générales de baisse des charges patronales sur les bas salaires, contribuent pour une part importante à infléchir l'évolution du chômage et les règles de fonctionnement du marché du travail.

Les évolutions constatées en 1996 sont très contrastées d'un semestre à l'autre. L'emploi aidé dans le secteur marchand est en croissance au premier semestre (par rapport à la période correspondante de 1995) et en contraction au second, principalement en raison de l'infléchissement à la baisse des entrées en CIE. Par contre, les entrées dans



les emplois aidés non marchands diminuent tout au long de l'année. Enfin, si les mesures d'accompagnement des restructurations et les préretraites sont en progrès tant au premier qu'au second semestre, les actions d'insertion et de formation des adultes reculent sensiblement durant les six premiers mois et enregistrent par la suite une reprise limitée.

### La réforme des dispositifs entraîne une légère baisse des contrats aidés dans le secteur marchand

Après deux années consécutives de hausse, les aides à l'emploi dans le secteur marchand reculent en 1996 de 3,8 % par rapport à 1995 (1 013 000 contrats signés contre 1 053 000). Ce phénomène est concentré sur la seconde moitié de l'an-

née : alors que le premier semestre avait été marqué par une progression de près de 3 % du volume des entrées (par rapport au semestre correspondant de l'année précédente), le nombre de contrats signés diminue de 9 % au second semestre (tableau 2).

Cette évolution s'explique pour certains dispositifs, principalement le contrat initiative emploi et l'aide au chômeur créateur ou reprenneur d'entreprise, par la définition de nouvelles modalités de mise en oeuvre et par des choix budgétaires restrictifs. D'autres mesures ont été supprimées comme l'aide au premier emploi des jeunes (APEJ) ou l'exonération pour l'embauche d'un 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> salarié. La contraction est particulièrement sensible pour l'ACCRE, qui recule de plus de 54 % sur l'ensemble de l'année, soit une diminution de près de 50 000 entrées.

Tableau 2  
La politique spécifique de l'emploi entre 1995 et 1996  
(Données semestrielles et annuelles)

France métropolitaine

	Année 1995			Année 1996			Évolution annuelle (en %)		
	Entrées Sem.1 1995	Entrées Sem.2 1995	Entrées 1995	Entrées Sem.1 1996	Entrées Sem.2 1996	Entrées 1996	S1.96/S1.95	S2.96/S2.95	An. 96/An.95
<b>Emploi aidé dans le secteur marchand</b>	472 589	580 743	1 053 332	485 683	527 441	1 013 124	2,8	-9,2	-3,8
<b>Abaissement de coûts salariaux</b>	280 444	331 980	612 424	335 798	280 870	616 668	19,7	-15,4	0,7
Abattements-temps partiel	112 498	103 146	215 644	101 848	110 685	212 533	-9,5	7,3	-1,4
Exonérations-1er salarié (*)	40 330	31 643	71 973	-	-	78000(*)	-	-	8,4
Exonérations 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> salarié	5 545	5 579	11 124	2 221	163	2 384	-59,9	-97,1	-78,6
C.R.E.+C.I.E.	105 645	164 246	269 891	168 122	123 062	291 184	59,1	-25,1	7,9
Aide au Premier Emploi des Jeunes	16 426	27 366	43 792	23 607	-	23 607	43,7	-	-46,1
<b>Formation en alternance</b>	132 749	198 363	331 112	116 061	218 143	334 204	-12,6	10,0	0,9
Contrats d'apprentissage	50 069	123 500	173 569	51 119	141 294	192 413	2,1	14,4	10,9
Contrats de qualification	48 980	50 295	99 275	40 023	54 805	94 828	-18,3	9,0	-4,5
Contrats d'adaptation	31 702	23 499	55 201	23 476	21 392	44 868	-25,9	-9,0	-18,7
Contrats d'orientation	1 998	1 069	3 067	1 443	652	2 095	-27,8	-39,0	-31,7
<b>Aide à la création d'emplois et d'activités</b>									
ACCRES (a)	47 696	39 033	86 729	20 950	18 517	39 467	-56,1	-52,6	-54,5
<b>Insertion par l'économique</b>									
Entreprises d'Insertion	11 700	11 367	23 067	12 874	9 911	22 785	10,0	-12,8	-1,2
Associations Intermédiaires (b)	384 034	401 441	785 475	405 447	414 323	819 770	5,6	3,2	4,4
<b>Emploi aidé dans le secteur non marchand</b>	358 265	341 642	699 907	313 249	314 135	627 384	-12,6	-8,1	-10,4
Contrats Emploi-Solidarité (n.conv+ave.)	338 164	313 756	651 920	277 555	268 311	545 866	-17,9	-14,5	-16,3
Contrats Emplois Consolidés (n.conv+ave.)	20 101	27 886	47 987	35 694	41 490	77 184	77,6	48,8	60,8
Contrats Emplois Ville (n.conv+ave.)	-	-	-	-	4 334	4 334	-	-	-
<b>Actions d'insertion et de formation</b>	nd	nd	443 944	212 344	203 412	415 756	nd	nd	-6,3
- Auprès des adultes :									
stages d'Ins.et de Formation à l'Emploi (c)	118 234	110 632	228 866	100 726	108 404	209 130	-14,8	-2,0	-8,6
stages d'Accès à l'Entreprise (c)	22 455	16 996	39 451	17 011	16 549	33 560	-24,2	-2,6	-14,9
stages FNE-cadres (c)	3 716	4 018	7 734	3 129	3 769	6 898	-15,8	-6,2	-10,8
- Auprès des jeunes (d) :	nd	nd	167 893	91 478	74 690	166 168	nd	nd	-1,0
actions de formation alternée financées par l'État	44 934	29 477	74 624	18 108	10 688	28 796	-59,7	-63,7	-61,4
actions formation alternée financées par les régions	nd	nd	93 269	73 370	64 002	137 372	nd	nd	47,3
<b>Accompagnement des restructurations</b>	109 585	96 264	205 849	115 298	111 258	226 556	5,2	15,6	10,1
Conventions de Conversion (e)	64 951	55 050	120 001	73 313	65 261	138 574	12,9	18,5	15,5
Mesures du FNE	16 329	18 978	35 307	18 425	24 280	42 705	12,8	27,9	21,0
dont :									
- cellules de Reclassement (f)	8 508	10 863	19 371	10 299	13 961	24 260	21,1	28,5	25,2
- aide passage à mi-tps/Tps partiel (g)	4 222	5 524	9 746	4 903	7 020	11 923	16,1	27,1	22,3
Prétraitements Allocations Spéciales FNE (e)	13 485	10 198	23 683	10 944	10 071	21 015	-18,8	-1,2	-11,3
Prétraitements Progressives (e)	14 820	12 038	26 858	12 616	11 646	24 262	-14,9	-3,3	-9,7
<b>Total</b>	nd	nd	2 403 032	1 126 574	1 156 246	2 282 820	nd	nd	-5,0

(\*) estimation.

N.B.: Tous les flux d'entrées correspondent à des embauches ou des contrats signés, sauf: (a) nb de bénéficiaires; (b) nb de personnes mises à disposition, non cumulable; (c) entrées en stage; (d) entrées en rémunération; (e) premiers paiements; (f) bénéficiaires potentiels; (g) adhésions individuelles.

Sources : MES-DARES, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

La modification à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1996 des critères d'accès aux CIE (modulation de la prime selon le profil de la personne recrutée) s'est traduite par un recentrage sur les publics les plus en difficulté, surtout les personnes au chômage depuis plus de deux ans, mais également par un recul sensible du nombre de contrats signés. Le volume mensuel d'embauches est ainsi passé de 28 000 sur les huit premiers mois de l'année à 15 300 sur les quatre derniers mois. Le second semestre voit donc le nombre des entrées en CIE chuter de manière importante, la baisse atteignant -25 % par rapport à la période correspondante de 1995. Le volume annuel des bénéficiaires de cette mesure reste cependant en progression de près de 8 %, par rapport aux entrées en CRE et en CIE enregistrées en 1995. L'aide au premier emploi des jeunes (APEJ), qui a été supprimée durant l'été 1996, a totalisé 32 000 entrées essentiellement concentrées sur le premier semestre. L'exonération de charges patronales pour l'embauche d'un premier salarié enregistre au contraire une progression de l'ordre de 8 % : 78 000 bénéficiaires contre 72 000 en 1995.

La mesure d'abattement des cotisations en faveur des emplois à temps partiel, qui représente plus de 212 000 contrats sur l'ensemble de l'année, reste l'un des dispositifs les plus utilisés par les entreprises. Après avoir baissé de près de 10 % au cours des six premiers mois de l'année 1996, le nombre des contrats signés connaît une hausse de plus de 7 % au cours du second semestre. Au total, le dispositif enregistre une faible baisse sur l'ensemble de l'année alors que l'emploi salarié à temps partiel a continué à croître. Sa part dans les emplois du secteur privé, progresse de 1 point de mars 1996 à mars 1997, pour atteindre 17 %. Il faut remarquer que le dispositif général d'allègement du coût du travail pour les bas

salaires encourage désormais fortement l'emploi à temps partiel.

Avec plus de 334 000 entrées, les mesures de formation en alternance à destination des jeunes restent à un niveau comparable à celui de l'année précédente. Après un premier semestre en baisse relative (-13 %), le second semestre est marqué par un regain des entrées (+10 % par rapport à la même période de 1995). Sur l'ensemble de l'année, seul le contrat d'apprentissage est de nouveau en hausse (+10,9 %), alors que les autres mesures de formation en alternance connaissent une baisse pour la seconde année consécutive. La baisse est de 4,5 % pour le contrat de qualification et de 18,7 % pour le contrat d'adaptation. Le contrat d'orientation ne représente plus, quant à lui, qu'à peine 2 000 entrées en 1996.

En 1996, les aides à l'insertion «par l'économique» des chômeurs les plus en difficulté (contrats de travail aidés au sein des entreprises d'insertion, ou mises à disposition dans le cadre des associations intermédiaires) marquent un dynamisme moins net qu'en 1995. Le nombre de salariés sous contrat dans les entreprises d'insertion se maintient à environ 23 000 alors qu'il avait vivement progressé en 1995. Par contre, le nombre de mises à disposition réalisé par les associations intermédiaires (820 000) progresse par rapport à 1995, quoiqu'à un rythme ralenti.

### **Une diminution des entrées en contrat emploi-solidarité**

Après une année 1995 marquée par la stagnation des entrées dans les dispositifs d'emploi non marchand, 1996 est la première année où les recrutements dans ces dispositifs sont en baisse sensible (-11 %). Au cours de l'année, 627 000 personnes ont été embauchées dans le cadre d'un de ces dispositifs, contre 700 000 en 1995.

Cette évolution est essentiellement due à la baisse importante du volume des entrées en contrat emploi-solidarité (546 000 bénéficiaires, soit -16,3 %). Elle n'est pas compensée cette année par l'augmentation, pourtant importante, des entrées en contrat emploi consolidé (77 000 nouvelles conventions et avenants, soit une hausse de 61 % par rapport à 1995), dispositif qui permet d'assurer une insertion plus stable aux personnes ayant antérieurement bénéficié d'un CES. L'année 1996 est également marquée par le démarrage des contrats emplois ville (environ 4 000 entrées).

### **Les conseils régionaux développent leurs actions de formation des jeunes**

Pour la seconde année consécutive, les entrées en formation des adultes chômeurs de longue durée diminuent sur l'ensemble de l'année de près de 10 %. Les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) déclinent de près de 9 %, avec un recul encore plus net au premier semestre (-15 %), non compensé par la reprise enregistrée au cours de la seconde moitié de l'année. Les stages d'accès à l'entreprise (qui ont pour objectif d'apporter aux demandeurs d'emploi les compétences professionnelles leur permettant d'accéder à une offre d'emploi déposée à l'ANPE) passent de 39 000 à 33 000, soit une baisse de 15 %.

Les entrées de jeunes dans les actions de formation en alternance gérées par l'État et les conseils régionaux sont, par contre, globalement stables. Les conseils régionaux prennent en effet le relais des dispositifs gérés par l'État, conformément au programme de décentralisation de la formation professionnelle des jeunes. Avec quelques 28 000 entrées sur un total de 166 000, l'État ne représente plus

en 1996 qu'environ 16 % du total des actions qualifiantes ou pré-qualifiantes dispensées en direction des jeunes de moins de 26 ans (tableau 2). Par contre, les actions relevant des conseils régionaux, en hausse de 37 % entre 1995 et 1996, totalisent cette année plus de 137 000 entrées (93 000 en 1995).

### Des entrées plus importantes dans les dispositifs d'accompagnement des restructurations et les préretraites

L'érosion des mesures d'accompagnement des restructurations enregistrée en 1994 et 1995 ne s'est pas poursuivie cette année. Avec 227 000 conventions, l'augmentation des entrées dans ces dispositifs atteint 10 % en 1996, en lien avec l'augmentation des licenciements économiques et la plus grande fréquence des plans sociaux. Cette augmentation est particulièrement sensible pour les conventions de conversion qui passent de 120 000 à 138 000 entre 1995 et 1996 (+ 15 %), et de manière plus nette encore pour les mesures du FNE (+ 21 %). Seules les mesures de préretraite (préretraites totales et progressives du Fonds National de l'Emploi) sont en baisse cette année (d'environ 10 %). La baisse des entrées en préretraite progressive est un phénomène nouveau qui fait suite à plusieurs années de hausse des entrées dans ce dispositif. Outre l'évolution des dotations budgétaires, cette baisse peut s'expliquer, soit par un contexte économique peu favorable, soit par la concurrence de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) qui offre un accès à la préretraite totale, et réduit l'attractivité des préretraites partielles.

L'ARPE, mise en place par un accord interprofessionnel en septembre 1995 entre les partenaires sociaux dans le cadre de l'UNEDIC, enregistre plus de

Tableau 3  
Estimation de l'effet des politiques d'emploi (1)

En milliers

Effet des politiques d'emploi	1993	1994	1995	1996
<b>Sur l'emploi</b> .....	<b>+ 77</b>	<b>+ 103</b>	<b>+ 68</b>	<b>+ 24</b>
. marchand .....	+ 48	+ 53	+ 62	+ 59
. non marchand .....	+ 29	+ 51	+ 6	- 35
<b>Sur le chômage (DEFM)</b> .....	<b>- 110</b>	<b>- 37</b>	<b>+ 3</b>	<b>- 48</b>
dont :				
- de l'emploi aidé : .....	- 62	- 83	- 54	- 20
. emploi marchand aidé .....	- 39	- 42	- 50	- 48
. emploi non marchand aidé .....	- 23	- 41	- 5	+ 28
- des stages de formation .....	+ 22	+ 31	+ 14	+ 3
- des dispositifs de conversion .....	- 22	+ 24	+ 7	- 11
- des préretraites, dispenses de recherche d'emploi .....	- 48	- 10	+ 36	- 20
<b>Sur la population active</b> .....	<b>- 32</b>	<b>+ 66</b>	<b>+ 71</b>	<b>- 24</b>

(1) - Hors mesures générales de baisse des charges sociales patronales sur les bas salaires.

Estimation : MES-DARES/mission analyse économique.

Encadré 2 :

### COMMENT ESTIME-T-ON LES EFFETS SUR L'EMPLOI ET SUR LE CHÔMAGE DES DISPOSITIFS DE POLITIQUE D'EMPLOI ?

On estime que les politiques d'emploi produisent des effets nets positifs sur l'emploi et sur le chômage lorsque le nombre de bénéficiaires présents dans les dispositifs en fin de période est supérieur à celui des présents au début de la période considérée. Dans le cas contraire, les effets nets sont défavorables ou nuls.

L'effet d'un dispositif sur l'emploi est estimé à partir de la variation sur la période du nombre de bénéficiaires présents. Mais l'on sait que les aides à l'emploi entraînent des phénomènes de substitution entre travailleurs et d'aubaine pour les employeurs. Ces phénomènes créent des déperditions souvent importantes et viennent amputer d'autant l'impact d'un dispositif sur l'emploi. Les effets nets sur l'emploi d'un dispositif particulier sont donc égaux à la variation du nombre de personnes présentes dans ce dispositif diminuée de l'impact des effets de substitution et d'aubaine.

L'effet sur le chômage d'un dispositif d'aide à l'emploi est en général un peu inférieur à son effet sur l'emploi, puisqu'on soustrait à ce dernier un effet d'appel sur la population non active. Pour les mesures de retrait d'activité, que celui-ci soit temporaire (stages de formation) ou définitif (préretraites), les effets sur le chômage sont estimés à partir de la variation sur la période du nombre de bénéficiaires présents, diminuée d'un effet d'appel pour les stages de formation.

Ces estimations ont fait l'objet de travaux sur une longue période (1). Les évaluations présentées s'appuient sur les résultats de ces travaux.

(1) - DARES, « Quarante ans de politique de l'emploi », 1996, la Documentation Française.

52 000 entrées en 1996. Le nombre des entrants est donc supérieur à celui enregistré dans les deux dispositifs publics de préretraite réunis.

### **Environ 25 000 emplois créés grâce aux politiques spécifiques d'emploi et 50 000 chômeurs évités**

Après deux années d'impact relativement favorable, les mesures spécifiques de la politique de l'emploi n'auraient permis de créer cette année qu'environ 25 000 emplois supplémentaires. Cet effet légèrement positif sur l'emploi est dû uniquement aux mesures du secteur marchand qui ont permis de créer à elles seules près de 60 000 emplois (tableau 3), soit un volume comparable à celui des années précédentes. Le CIE joue ici un rôle important : le nombre de personnes présentes dans le dispositif était, fin 1996, de 370 000 contre 140 000 à la fin de 1995, l'effet sur la variation de l'emploi est évalué à 40 000, en tenant compte de l'arrêt du contrat de retour à l'emploi.

Par contre, en raison de la diminution importante des entrées en contrats emploi-solidarité, l'impact sur l'emploi de l'ensemble des dispositifs en faveur de l'emploi non marchand a été défavorable cette année (-35 000 emplois). A l'inverse de l'année précédente, le développement des contrats emplois consolidés n'a pu compenser l'effet négatif sur l'emploi d'une telle diminution.

En 1996, les mesures de la politique de l'emploi ont toutefois re-

(2) - Ainsi l'employeur d'un salarié à mi-temps dont la rémunération horaire est égale à deux fois le SMIC - et gagnant donc l'équivalent d'un SMIC mensuel - peut bénéficier d'un allègement équivalent à celui d'un salarié à plein temps au SMIC.

(3) - Voir notamment «L'allègement des charges sociales sur les bas salaires», Rapport au Premier ministre, CSERC, 1996.

trouvé, après une année 1995 globalement neutre, un impact positif sur le chômage, puisque environ 50 000 chômeurs ont été évités grâce à elles. Deux types de mesure ont joué un rôle important : les emplois aidés du secteur marchand, avec quelque 50 000 chômeurs évités, et les dispositifs de préretraite qui, du fait de la montée en charge de l'Allocation de Remplacement Pour l'Emploi, auraient permis d'éviter environ 20 000 demandeurs d'emploi. Par contre les dispositifs du secteur non marchand ont pour la première fois depuis 1993 un effet défavorable sur le chômage (+ 28 000), de même que, dans une moindre mesure, les stages de formation (+ 3 000).

### **Fusion et renforcement des mesures d'allègement des charges sociales sur les bas salaires**

L'année 1996 a été marquée par le renforcement des dispositifs d'allègement de charges sur les plus bas salaires. La ristourne dégressive de cotisations sociales, créée en septembre 1995, qui réduisait de 800 francs le coût du travail au niveau du SMIC pour s'annuler à 1,2 SMIC, a d'abord coexisté avec le dispositif d'exonération de cotisations sociales introduit en 1993. Ces deux mesures ont été fusionnées au 1<sup>er</sup> octobre 1996 sous la forme d'une ristourne dégressive de cotisations unique, équivalant à 18,2 % du salaire au niveau du SMIC (1 166 francs) et s'annulant à 1,33 SMIC. La mesure, qui est cumulable avec l'abattement forfaitaire de cotisations sociales patronales pour les emplois à temps partiel, a dans le même temps été rendue particulièrement favorable aux emplois à temps partiel : la réduction de cotisation est calculée depuis cette date sur la base du salaire mensuel, indépendamment de la durée du travail des salariés (2).

Le coût budgétaire de cette mesure, qui a représenté environ 40 milliards de francs en 1996, a dépassé pour la première fois le montant des crédits, des primes et allègements de charges ciblés sur des publics particuliers (environ 27 milliards de francs en 1996).

L'effet à moyen terme sur l'emploi de cette mesure - qui concerne 5 millions de salariés environ - peut être évalué sous la forme d'une fourchette de 50 à 70 000 emplois par tranche de 10 milliards de francs, sous l'hypothèse que la mesure est financée par le déficit budgétaire. Dans le cas contraire, et selon les sources de financement, l'effet emploi est ramené, toujours pour 10 milliards de francs, à une fourchette de 10 à 50 000 emplois créés ou préservés (3). A côté de ce dispositif majeur, d'autres mesures d'allègements généraux, prenant la forme de ristournes dégressives, ont été décidées, en faveur du secteur textile-habillement-cuir-chaussure, à partir de juillet 1996, ainsi que pour les emplois situés en Corse, à partir de janvier 1997. Enfin, des mesures sous forme de franchises, et concernant certaines zones géographiques délimitées, ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 1997 (zones franches urbaines, zones de revitalisation rurales, zones de redynamisation urbaine).

Didier GELOT,  
Alain GUBIAN,  
Norbert HOLCBLAT  
(DARES).

#### **Pour en savoir plus :**

A. Gubian, O. Marchand : «1996, Premier bilan de l'emploi et du chômage», *Premières Synthèses* 97.06 - n° 24.2.

*Bilan de la politique de l'emploi en 1995*, Les Dossiers de la DARES, n° 8-9, la Documentation Française, 1996.

Tableau 4  
La politique spécifique de l'emploi  
(stocks)

France métropolitaine

	Effectifs au 31 déc. 1994	Effectifs au 30 juin 1995	Effectifs au 31 déc. 1995	Effectifs au 30 juin 1996	Effectifs au 31 déc. 1996	Evol(en%) fin 1995/ fin 1994	Evol(en%) fin 1996/ fin 1995
<b>Emploi aidé dans le secteur marchand</b> .....	<b>1 188 200</b>	<b>1 268 600</b>	<b>1 397 000</b>	<b>1 423 100</b>	<b>1 531 700</b>	<b>17,6</b>	<b>9,6</b>
<b>Abaissement de coûts salariaux</b> .....	<b>680 800</b>	<b>754 000</b>	<b>864 500</b>	<b>943 500</b>	<b>1 034 400</b>	<b>27,0</b>	<b>19,7</b>
Abattements-temps partiel .....	299 000	341 000	368 000	388 000	412 000	23,1	12,0
Exonérations-1 <sup>er</sup> salarié .....	145 000	148 000	140 000	125 000	141 000	-3,4	0,7
Exonérations 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> salarié .....	9 800	11 000	10 500	7 200	2 200	7,1	-79,0
C.R.E. + C.I.E. (*) .....	172 000	186 000	263 000	362 000	427 000	52,9	62,4
Aide au Premier Emploi des Jeunes .....	55 000	68 000	83 000	61 300	52 200	50,9	-37,1
<b>Formation en alternance</b> .....	<b>450 900</b>	<b>442 000</b>	<b>466 000</b>	<b>437 400</b>	<b>473 600</b>	<b>3,3</b>	<b>1,6</b>
Contrats d'apprentissage .....	260 000	248 000	292 000	273 000	316 000	12,3	8,2
Contrats de qualification .....	144 000	147 000	134 000	128 000	124 000	-6,9	-7,5
Contrats d'adaptation .....	45 000	45 000	39 000	35 000	33 000	-13,3	-15,4
Contrats d'orientation .....	1 900	2 000	1 000	1 400	600	-47,4	-40,0
<b>Aide à la création d'emplois et d'activités</b>							
ACCRE .....	49 000	65 000	59 000	34 400	17 200	20,4	-70,8
Emplois Familiaux .....	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Chèques Emploi-Service .....	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<b>Insertion par l'économique</b>							
Entreprises d'Insertion (a) .....	7 500	7 600	7 500	7 800	6 500	0,0	-13,3
Associations Intermédiaires (a) .....	36 100	46 500	39 000	46 000	44 100	8,0	13,1
<b>Emplois aidés dans le secteur non marchand</b> .....	<b>432 000</b>	<b>472 500</b>	<b>444 800</b>	<b>429 200</b>	<b>408 400</b>	<b>3,0</b>	<b>-8,2</b>
Contrats Emploi-Solidarité .....	409 000	439 000	397 000	366 500	332 000	-2,9	-16,4
Contrats Emploi Consolidé .....	23 000	33 500	48 200	62 700	76 400	109,6	58,5
Contrats Emploi Ville .....	-	-	-	-	4 000	-	-
<b>Stages et actions d'insertion et de formation</b> .....	<b>100 400</b>	<b>103 200</b>	<b>116 300</b>	<b>101 000</b>	<b>118 200</b>	<b>15,8</b>	<b>1,6</b>
- auprès des adultes .....	93 300	82 200	87 500	70 000	84 700	-6,2	-3,2
soit SIFE collectifs + individuels (b) .....	81 100	69 900	76 300	60 900	74 200	-5,9	-2,8
Stages Accès à l'Entreprise (b) .....	8 500	10 100	8 000	7 100	7 600	-5,9	-5,0
Stages FNE-cadres (b) .....	3 700	2 200	3 200	2 000	2 900	-13,5	-9,4
- auprès des jeunes (avec prog.régionaux à partir de déc. 95)	7 100	21 000	28 800	31 000	33 500	nd	16,3
<b>Accompagnement des restructurations</b> .....	<b>288 700</b>	<b>286 900</b>	<b>277 600</b>	<b>279 300</b>	<b>271 900</b>	<b>-3,8</b>	<b>-2,1</b>
Conventions de Conversion (d) .....	62 000	59 600	53 700	66 200	64 400	-13,4	19,9
Mesures du FNE .....	16 700	16 300	19 000	18 500	24 300	13,8	27,9
dont :							
- Cellules de Reclassement (e) .....	8 700	8 500	11 000	11 000	14 000	26,4	27,3
- Aide au passage à mi-tps/Tps partiel (f) .....	4 300	4 200	5 500	4 900	7 000	27,9	27,3
Préretraites Allocations Spéciales FNE (d) .....	179 000	164 300	152 400	141 000	128 500	-14,9	-15,7
Préretraites Progressives (d) .....	31 000	46 700	52 500	53 600	54 700	69,4	4,2
<b>Total</b> .....	<b>2 009 300</b>	<b>2 131 200</b>	<b>2 235 700</b>	<b>2 232 600</b>	<b>2 330 200</b>	<b>11,3</b>	<b>4,2</b>

(\*) Le CIE a pris la suite du CRE à partir de juillet 1995.

N.B.: Tous les stocks correspondent à des embauches ou des contrats signés, sauf: (a) salariés actifs en fin de mois; (b) salariés présents en fin de mois; (c) stagiaires présents en fin de mois; (d) allocataires en cours en fin de mois; (e) bénéficiaires potentiels; (f) adhésions individuelles.

Source : MES-DARES.

**PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES** sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISNN 1253 - 1545.